

## **Salaires minimums par (sous-)commission paritaire**

### **Commission paritaire 1290000: production des pâtes, papiers et cartons**

En vigueur au 01/07/2022 (Dernière actualisation de la page 07/11/2022)

Index = 5,01% en 07/2022.

Il n'y a pas de barème minimum sectoriel. Les documents concernant le champ de compétence et les autres données salariales sont consultables.

Pour le présent barème salarial, les salaires des jeunes ont été supprimés, ce qui démontre la volonté de la commission d'offrir aux jeunes les mêmes possibilités salariales qu'aux travailleurs âgés. Par conséquent, la CCT n°50 du CNT n'est pas d'application.